

Conditions générales de vente

ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE

1-Dispositions générales

Toute inscription implique :

- l'entière adhésion à nos conditions générales de vente.
- De savoir s'immerger et de savoir nager au moins 25 m pour les activités de canyoning et rafting.
- De ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique de nos activités.
- La parfaite compréhension des recommandations de pratique de l'activité choisie.

2-Responsabilité

Les participants acceptent les risques inhérents au milieu naturel dans lequel ils évoluent et ils sont conscients de la seule obligation de moyens relative à la sécurité incombant au moniteur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien être du groupe. Dans ce cas aucune indemnité de remboursement ne saurait être due.

Des limites d'âge sont applicables pour les activités : initiation escalade à partir de 6 ans, vtt et randonnée pédestre à partir de 7ans, canyoning, rafting et via ferrata à partir de 10 ans. Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à approuver les conditions générales à l'ensemble des participants.

3-Conditions tarifaires et assurances

Les tarifs présentés sont T.T.C. et en Euros. Ils comprennent :

Pour l'initiation en escalade et la via ferrata:

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 8 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 8 enfants et 1 adulte accompagnant.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons, grigri).

Pour le canyoning :

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 8 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 8 enfants et 1 animateur.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (sac, bidon étanche pour le pique-nique, cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons).
- la combinaison néoprène.

Pour le rafting :

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 7 ou 8 personnes maximum selon la formule choisie.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel spécifique de sécurité (casque).
- la combinaison néoprène.

Pour le VTT :

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 10 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 9 jeunes et 1 adulte accompagnant.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- Le Vélo tout terrain et le casque de sécurité. Prévoir vos gants personnels.

Les tarifs ne comprennent pas :

- Les assurances suivantes : **l'assurance en responsabilité civile individuelle (dommages à autrui) ni l'assurance individuelle accidents (dommages subis)**. Vérifiez que vous êtes couvert avant de pratiquer l'activité.
- Le transport des personnes sur le site de départ et d'arrivée.

4-Annulation / interruption / modification

La Société TERRE & EAU peut décider d'annuler ou d'interrompre une prestation dans les cas suivants:

- nombre minimal de participants pour la constitution d'un groupe non atteint (le cas échéant, nous vous préviendrons la veille de l'activité).
- Nos activités étant des activités de pleine nature, soumises aux contraintes du milieu extérieur, la Société TERRE & EAU peut être amenée à adapter le programme en fonction des conditions météorologiques (et du niveau des eaux pour le canyoning et le rafting). Les moniteurs peuvent modifier ou annuler une séance sur le lieu et à l'heure du rendez-vous, si les conditions ne permettent pas de pratiquer les activités en toute sécurité.
- Les alertes orange de Météo France prévues sur notre département n'entraînent pas systématiquement l'annulation des activités. Nous vous conseillons de nous téléphoner en cas de doute.

5-Modalités de paiement

- Le montant de la prestation choisie devra être réglé au plus tard avant le début de l'activité.
- Les paiements peuvent être effectués par l'un des moyens suivants : espèces, CB, chèque, ANCV ou virement bancaire.

6-Utilisation de l'image

La Société TERRE & EAU se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses prestations pour illustrer ses brochures, publicités diverses, son site Internet, sauf avis contraire du participant qui le cas échéant doit le stipuler expressément sur papier libre.

7-Validité des conditions générales de vente

La Société TERRE & EAU se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente et cela sans préavis.